

Lignes directrices et critères d'admissibilité

Les inégalités en matière de santé au Canada vont au-delà des seules préoccupations individuelles ; elles reflètent des injustices sociétales plus profondes qui dégradent notre cohésion sociale. Ces disparités soulignent l'existence de barrières et d'inégalités systémiques qui compromettent notre santé et notre bien-être en tant que société. Pour aborder l'équité en matière de santé, il est essentiel de mettre en place des stratégies qui réduisent les écarts socioéconomiques, favorisent des soins adaptés à la diversité culturelle, améliorent l'accessibilité des services et répondent aux besoins spécifiques des populations marginalisées.

Chez Novartis Canada, nous nous engageons à aborder les disparités profondément enracinées dans notre système de santé, notamment en matière d'accès, de prestation et de résultats. En travaillant avec des partenaires communautaires, nous pouvons amplifier nos efforts et améliorer les résultats en matière de santé pour les personnes demeurant au Canada tout en créant un système de santé plus équitable.

Novartis Canada invite les organismes qui se consacrent à faire progresser l'équité en matière de santé à faire une demande de financement associée aux trois domaines d'intérêt suivants :

- **Inclusivité sociale et culturelle des soins**

- o Les inégalités importantes en matière de santé demeurent ancrées parmi les peuples autochtones, les minorités sexuelles et raciales et les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

- **La culture et l'éducation en matière de santé**

- o De nombreuses personnes identifient un « manque d'information, des recommandations changeantes en matière de santé et des conseils contradictoires » comme des obstacles clés à l'amélioration de leur santé.

- **Soutien de santé pour les nouvelles personnes arrivant.e.s au Canada**

- o Les nouvelles personnes arrivant.e.s au Canada peuvent voir leur état de santé se dégrader après leur arrivée au Canada en raison d'un manque d'information et de services culturellement et linguistiquement appropriés, ainsi que d'être victime de racisme au sein du système de santé.

Lignes directrices d'application

Qui peut soumettre sa candidature?

- **Candidats admissibles** : Organismes de bienfaisance/sans but lucratif dûment enregistrés au Canada ayant des objectifs clairs et transparents axés sur la lutte contre les inégalités en matière de santé dans les communautés dans lesquelles ils exercent leurs activités.

- **Candidats non admissibles** : Personnes et organisations à l'extérieur du Canada.

Les candidatures solides se concentreront sur les inégalités systémiques qui traitent des causes

fondamentales des inégalités en matière de santé au Canada.

Domaines prioritaires :

- **Inclusivité sociale et culturelle des soins.**
- **La culture et l'éducation en matière de santé.**
- **Soutien de santé pour les personnes nouvellement arrivé.e.s au Canada.**

Exigences du projet :

- Aperçu du projet et de l'équipe.
- Le projet doit clairement démontrer son alignement avec les objectifs et aspirations en matière de promotion de l'équité en santé dans les domaines prioritaires.
- Participation active des communautés touchées et des personnes ayant des expériences personnelles vécues.
- Justification solide de l'utilisation équitable des fonds.
- Budget transparent et durable.
- Résultats mesurables avec un plan d'évaluation solide.
- Rapports et rétroaction sur les étapes clés du projet.

Critères d'évaluation

- Niveau d'engagement et d'implication communautaire.
- La mesure dans laquelle les personnes ayant des expériences personnelles vécues ont été incluses et influencent la conception et la mise en œuvre du projet.
- Potentiel d'équité.
 - o Potentiel de faire progresser l'équité en santé tout en minimisant les préjudices par rapport à l'état actuel de la communauté, à court, à moyen et à long terme.
- Faisabilité du projet.
 - o Capacité à mettre en œuvre, à mesurer les résultats et à assurer la durabilité du projet au-delà de l'initiative d'équité en santé de Novartis.

Informations sur le financement

- **Financement total disponible** : 500 000 \$ CAD.
- **Processus de candidature** :
 - o Ouvrir le 14 mai 2025
 - o Soumettre la demande [ICI](#) d'ici le 30 juin 2025 (11 h 59 HNP).
- **Décisions de financement** : D'ici octobre 2025.
- **Distribution du financement** : D'ici décembre 2025.
- **Période de financement** : Financement unique pour les initiatives avec mise en œuvre en 2025-2026.

Rappel :

- Les échéances sont strictes. Veuillez envisager de soumettre vos candidatures avant la date d'échéance.
- Démontrez comment votre projet a un impact clair et mesurable sur l'équité en santé.
- Soulignez l'engagement et la participation de la communauté tout au long de votre projet.

Où postuler?

Cliquez [ICI](#) pour commencer votre candidature.

Ressources supplémentaires

- Communiquez avec health.equity1@novartis.com pour obtenir de l'aide sur la candidature et une réponse vous sera fournie dans les cinq jours ouvrables.
- Nous nous engageons à rendre le processus de candidature accessible à tous. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, d'ajustement de candidature ou si vous avez des questions sur notre méthodologie, veuillez envoyer un courriel à health.equity1@novartis.com pour plus de clarté et de soutien.

Renseignements supplémentaires sur l'admissibilité

Le financement ne sera accordé qu'aux organismes de bienfaisance ou sans but lucratif légitimes (dûment enregistrés au Canada) et doit avoir des objectifs clairs et transparents. Les personnes ne sont pas admissibles à postuler.

Les fonds de l'initiative d'équité en santé de Novartis ne doivent pas être utilisés pour les activités suivantes :

- Activités déjà effectuées ou événements passés.
- Activités qui font en sorte que Novartis obtienne des droits de propriété intellectuelle.
- Implication directe de l'utilisation des produits de Novartis ou d'autres sociétés pharmaceutiques.
- Promotion de tout produit Novartis ou tentatives d'influencer les décisions liées aux listes de médicaments.
- Formation médicale indépendante accréditée.
- De ou vers des institutions, des associations ou des organisations à l'extérieur du Canada.
- Divertissements, cadeaux et articles promotionnels.
- Activités organisées dans des lieux ou hôtels somptueux.
- Formation du personnel organisée et effectuée par la même organisation.
- Équipement, manuels, dépenses d'infrastructure ou d'exploitation et/ou « équipement et immobilisation ».
- Soutien pour les frais juridiques ou de litige.
- Parrainage ou voyage pour assister à des congrès ou réunions tenus au Canada et à l'étranger.
- Abonnement à des publications.
- Élaboration de lignes directrices de pratique clinique, qui font référence à des énoncés fournissant des recommandations pour guider les professionnels de la santé dans la prise de décisions appropriées pour des situations cliniques spécifiques.
- Fins religieuses.
- Activités non alignées sur les buts et objectifs énoncés de l'organisme ou du programme de financement.
- Activités pour lesquelles des fonds sont utilisés à des fins personnelles ou détournés de leur objectif.

L'Initiative d'équité en santé de Novartis ne soutiendra pas les activités contraires à l'éthique, illégales ou présentant des risques importants pour les personnes ou la société. Les activités ne doivent pas promouvoir la discrimination, nuire ou violer les droits de la personne, être contraires à l'éthique, illégales ou présenter des risques importants pour les individus ou la société.

List of links present in page

1. <https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/fr/esg/linitiative-dequite-en-sante-de-novartis/lignes-directrices-et-criteres-dadmissibilite>
2. <https://www.novartis.com/ca-fr/esg/linitiative-dequite-en-sante-de-novartis/demande-en-ligne>
3. <https://www.novartis.com/ca-fr/esg/linitiative-dequite-en-sante-de-novartis/demande-en-ligne>
4. <mailto:health.equity1@novartis.com>
5. <mailto:health.equity1@novartis.com>